



PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 JUIN 2023 A 20h00 EN MAIRIE

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, BOUSSEAU Vincent, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GABARD Bruno, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, RENO Sarah, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

Absent représenté : PAPIN Alexandra ayant donné procuration à FELDFEBEL Dominique

Absent excusé : VALTAT Karine

Absent :

Nbre de conseillers en exercice : 26

Présents : 24

Procurations : 1

Excusés : 0

Absents : 1

Votants : 25

La majorité des membres du Conseil Municipal en exercice étant présente, le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Nadia CADORET

- ➤ Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 18 avril 2023 est approuvé à l'unanimité sans observation.

ORDRE DU JOUR

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner
2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

II FINANCES

1. Construction d'une médiathèque – Modification du plan de financement
2. Amendes de police – Aménagements de sécurité Rue du Guichet et Route de Roger
3. Pôle Enfance Jeunesse – Tarifs
4. Pôle Enfance Jeunesse – Séjour Paris

III MARCHES PUBLICS

1. Rénovation ateliers municipaux – Avenant 1 lot 11 Electricité VMC marché DC GONNORD // SUJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

IV URBANISME/VOIRIE

1. Convention de mise à disposition de terrains aménagés à usage de jardins familiaux – Jardin de Bodet

V AFFAIRES CULTURELLES

1. Tarif du pass culturel et tarif jeunes – 18 ans

VI INTERCOMMUNALITE

1. Mise en place d'animations intercommunales enfance jeunesse et tarification – Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

VII RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

VIII QUESTIONS DIVERSES

I DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

1. Déclarations d'Intention d'aliéner

Non exercice du droit de préemption urbain pour les dossiers ci-dessous :

- Dossier reçu le 12 avril 2023 – Bâti sur terrain propre – AB 250 – Superficie 448 m² - 16 rue de la Touche appartenant à M. GARREAU Stéphane.
- Dossier reçu le 17 avril 2023 - Bâti sur terrain propre – AE 472, 475 et 476 – Superficie 232 m² - 12A rue de Milvin appartenant à la SCI J3PC.
- Dossier reçu le 26 avril 2023 – Bâti sur terrain propre – AB 311 et 316 – Superficie 1 996 m² - 13 rue du Coteau appartenant à M. GUILLET Pierre.
- Dossier reçu le 3 mai 2023 – Bâti sur terrain propre – AH 652 – Superficie 831 m² - 66 rue de la Caillère appartenant à la SAS AU P'TIT TOTEM.
- Dossier reçu le 5 mai 2023 – Bâti sur terrain propre – AH 469 – Superficie 535 m² - 2 rue Louis Léger appartenant à M. BOISSINOT Alexandre.
- Dossier reçu le 9 mai 2023 – Bâti sur terrain propre – AL 97 – Superficie 119 m² - 27 chemin de Bodet appartenant à M. et Mme GROLLEAU Jean.

2. Autres décisions du Maire entrant dans les délégations

Commune

DATES SIGNATURE	LIEUX	OBJETS/TRAVAUX	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
19/04/2023	Coteau Milvin	Eco pâturage	LA TONDEUSE QUI BROUTE	2 112,00 €
19/04/2023	Basilique	Mise en conformité du paratonnerre	LUSSAULT LAUMAILLE	3 811,45 €
20/04/2023	Chemin des Oiseaux	Travaux de voirie	DUBREUIL TP	1 176,00 €
20/04/2023	Espaces verts communaux	Entretien	ARBORA	9 150,00 €
20/04/2023	Espaces verts départementaux	Entretien	ARBORA	12 134,21 €
25/04/2023	Coulée verte	Eco pâturage	NATURE ECOPATURAGE	1 296,00 €
25/04/2023	Cimetière	Restauration plaque Monument aux Morts	MARBRIERIE GALLIEN	3 620,00 €
03/05/2023	Ecole Jean de la Fontaine	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	4 962,07 €
03/05/2023	Centre socio culturel Milvin	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	3 254,89 €
03/05/2023	Ecole Jean de la Fontaine	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	4 962,07 €
03/05/2023	Divers bâtiments	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	1 186,62 €
03/05/2023	Centre socio La Grange	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	4 928,66 €
03/05/2023	Salle La Clef des Champs	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	15 738,47 €
03/05/2023	Restaurant scolaire	Relamping	YESSS ELECTRIQUE	2 457,49 €
05/05/2023	Restaurant scolaire, Clef des Champs, Ilot	Entretien hottes	RP OUEST	1 452,00 €
11/05/2023	Bâtiments communaux	Vérification, maintenance extincteurs	MULTIPROTEC	1 478,58 €
11/05/2023	Bâtiments communaux	Vérification, maintenance matériels incendie	MULTIPROTEC	2 904,83 €
15/05/2023	Stade	Grille de protection	ATELIER JAROUSSEAU	1 004,76 €
15/05/2023	Route de Roger	Enrochement mur	CHOLET TP	6 864,00 €
16/05/2023	Périscolaire	Portes pour niche	JANNIERE Philippe	1 065,48 €
25/05/2023	Bâtiments	Matériel électrique avant visite contrôle remise aux normes	SOCOTEC	1 074,35 €
26/05/2023	La Clef des Champs	Chaises - chariots et tables	SAMIA DEVIANNE	16 651,48 €
30/05/2023	SKLOP	Diagnostic charpente	AREST	3 960,00 €
30/05/2023	Voie	Point à Temps Automatique 2023	CHOLET TP	9 984,00 €
30/05/2023	Salle La Grange	Rénovation couverture tuiles	OGERON COUVERTURE	28 179,38 €
05/06/2023	-	Distributeurs sacs à déjections	SEPPA	1 735,56 €

II FINANCES

1. Construction d'une médiathèque – Modification du plan de financement

29-2023 CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Il est rappelé que le plan de financement de la construction de la médiathèque a été approuvé par le conseil municipal en date du 18 avril dernier.

Suite à une demande du Conseil Départemental, le plan de financement est modifié comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature (préciser et détailler les postes de dépenses)	Montant HT	Origine	Montant	%
Dépenses		Ressources		
1 - dépenses directes		1 – aides publiques		
Dépenses des travaux de la bibliothèque :		État / DGD - 50% hors VRD (lot1) Région	648 484,78 €	45,67%
Lot 2 - Gros-Œuvre	224 800,00 €			
Lot 3 - Ossature bois, charpente bois, bardage	284 900,00 €	Département - 20% hors VRD	259 393,91 €	18,27%
Lot 4 - Couverture métallique	57 000,00 €	Département - bonification accessibilité - 10% hors VRD Communes ou groupements de communes	25 939,39 €	1,83%
Lot 5 - Couverture étanchéité	15 000,00 €			
Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium	121 600,00 €			
Lot 7 - Plâtrerie, isolation	60 800,00 €	Établissements publics		
Lot 8 - Menuiseries intérieures	28 600,00 €			
Lot 9 - Faux-plafond	10 100,00 €			
Lot 10 - Carrelage, faïence	21 200,00 €			
Lot 11 - Revêtement sol	19 400,00 €			
Lot 12 - Peinture	14 000,00 €			
Lot 13 - Serrurerie	15 800,00 €			
Lot 14 - Electricité photovoltaïque	84 000,00 €			
Lot 15 - Chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	120 000,00 €	Autres (à préciser)		
Lot 16 - Nettoyage	2 500,00 €	...		
		Sous-Total aides publiques	933 818,08 €	65,76%
Prestations intellectuelles :		2 – autres ressources		
Études		- aides privées		
Assistance à maîtrise d'ouvrage - Vendée expansion	60 034,55 €			
Maîtrise d'œuvre - groupement Guillon	139 499,20 €	...		
Mission CSPS - ATAE	3 240,00 €			
Mission Contrôle technique - Alpes contrôles	4 270,00 €	...		
Lever topographique - Air et Géo	900,00 €			
Etude géotechnique - Géotechnique Ouest	5 902,00 €			
Etude AVP - Géotechnique Ouest	3 423,80 €			
		...		
Autres dépenses :		Sous-Total autres ressources	0,00 €	
Déménagement				
Aménagement extérieur / VRD - Lot 1	123 100,00 €	3 – autofinancement sur dépenses		
Autres (à préciser)		- fonds propres	486 251,47 €	34,24%
		- emprunts		
		- autres		
		Sous-Total autofinancement	486 251,47 €	34,24%
TOTAL GENERAL	1 420 069,55 €	TOTAL GENERAL	1 420 069,55 €	100,00%

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 29-2023 du 18 avril 2023 approuvant le plan de financement de la construction de la médiathèque ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ **APPROUVE** la modification du plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser et signer toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention correspondant pour le financement de l'opération.

2. Amendes de police – Aménagement de sécurité Rue du Guichet et Route de Roger

30-2023 AMENDES DE POLICE – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE DU GUICHET ET AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DE ROGER

Le Conseil Départemental de la Vendée propose aux communes de répartir les recettes provenant du produit des amendes de police. Les projets communaux éligibles à cette subvention doivent être liés à la mise en sécurité.

Il est proposé de solliciter cette aide auprès du Conseil Départemental de la Vendée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les deux opérations suivantes : aménagement sécurité de la Rue du Guichet et aménagement sécurité de la Route de Roger.

En ce qui concerne la Rue du Guichet, l'aménagement participera à la tranquillisation des circulations motorisés en entrée de bourg en sécurisant le carrefour de la rue du Guichet/Chemin de Bel Air par la réalisation de deux plateaux ralentisseurs. Également la création d'un plateau ralentisseur complémentaire entre le chemin de Bodet et la rue de la Parie participera à la réduction et à la limitation des vitesses des véhicules terrestres à moteur, sur la rue du Guichet.

Pour la Route de Roger, l'aménagement participera à l'amélioration qualitative de cette route, à faire baisser la vitesse, et aussi à sécuriser tous les mouvements, déplacements et cheminements des différents usagers, que sont les automobilistes, poids lourds, piétons et deux roues.

Dans le cadre du développement des liaisons douces, cet aménagement connectera les itinéraires existants et sécurisera les traversées piétonnes.

Il consiste à la création de deux écluses simples, la création d'un trottoir avec une mise aux normes PMR, côté droit, en direction du centre bourg, la réalisation d'un busage du fossé existant, ainsi que la reprise de la voie existante, pour maintenir une circulation en double sens des véhicules terrestres à moteur, après création du cheminement piéton.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT SECURITE RUE DU GUICHET

Dépenses HT		Recettes HT		
Détail par poste	Montants	Subventions	Taux	Montants
Etudes préalables, honoraires divers	2 800,00 €	Subvention CD85 Amendes de police	17,97%	5 000,00 €
Travaux divers	25 027,00 €	Autofinancement	82,03%	22 827,00 €
Coût estimatif de l'opération	27 827,00 €	Coût estimatif de l'opération	100%	27 827,00 €

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT SECURITE ROUTE DE ROGER

Dépenses HT		Recettes HT		
Détail par poste	Montants	Subventions	Taux	Montants
Etudes préalables, honoraires divers	2 800,00 €	Subvention CD85 Amendes de police	16,18%	5 000,00 €
Travaux divers	28 109,00 €	Autofinancement	83,82%	25 909,00 €
Coût estimatif de l'opération	30 909,00 €	Coût estimatif de l'opération	100%	30 909,00 €

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- APPROUVE les dossiers de projet de travaux concernant les aménagements de sécurité de la « Rue du Guichet » et de la « Route de Roger ».
- APPROUVE également les plans de financement ci-dessus pour chaque opération.
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Vendée les aides financières correspondantes au titre des « Amendes de Police ».
- CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de la présente décision.

.....

3. Pôle Enfance Jeunesse – Tarifs

- a) Tarifs service jeunesse
- b) Tarifification séjour d'été

31-2023	POLE ENFANCE JEUNESSE - TARIFS
---------	--------------------------------

a) Tarifs service jeunesse

Il est proposé d'instaurer un nouveau tarif pour les sorties exceptionnelles : Tarif E, applicable au 1^{er} juillet 2023.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS A	TARIFS B	TARIFS C	TARIFS D	TARIFS E
1 à 500	2.00 €	7.00 €	12.00 €	22,00 €	32,00 €
501 et 700	2.50 €	7.50 €	12.50 €	22,50 €	32,50 €
701 et 900	3.00 €	8.00 €	13.00 €	23,00 €	33,00 €
901 et 1100	3.50 €	8.50 €	13.50 €	23,50 €	33,50 €
1101 et 1300	4.00 €	9.00 €	14.00 €	24,00 €	34,00 €
1301 et 1500	4.50 €	9.50 €	14.50 €	24,50 €	34,50 €
1501 et +	5.00 €	10.00 €	15.00 €	25,00 €	35,00 €

b) Tarifification séjour d'été

Chaque année les jeunes réalisent des actions d'autofinancement afin de pouvoir diminuer le coût de leur séjour d'été (soirée jeux vidéo, vente de crêpes, snack).

Pour cette année, voici le tarif :

Mini-Séjour	Valeur de QF CAF / MSA						
	1 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1 100	1 101 à 1 300	1 301 à 1 500	1 501 et +
St Laurent S/S & St Malo du Bois (JDF)	110,00 €	122,50 €	135,00 €	147,50 €	160,00 €	166,50 €	172,50 €
Autres Communes	122,50 €	135,00 €	147,50 €	160,00 €	172,50 €	178,75 €	185,00 €

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 72-2020 du 14 décembre 2020 approuvant

Vu la délibération n° 29-2022 du 12 avril 2022 adoptant les nouveaux tarifs complémentaires du service jeunesse (tarifs D) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ADOPTE les nouveaux tarifs E du service jeunesse et la tarification du séjour d'été 2023 tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} juillet 2023.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

.....

4. Pôle Enfance Jeunesse – Séjour Paris

32-2023	POLE ENFANCE JEUNESSE – SEJOUR PARIS
---------	--------------------------------------

Dans le cadre du projet de séjour à Paris, les services jeunesse de St Malo du Bois et de St Laurent sur Sèvre (le Studio 1020 et le Color'Ado) organisent différentes actions d'autofinancement.

Ainsi, un tournoi de football à destination des jeunes de 11 à 17 ans se déroulera le mardi 29 août prochain.

Les frais d'inscriptions s'élèveront à 5€.

Chaque commune participante (via sa structure jeunesse ou municipale) s'engage à reverser ces frais d'inscriptions à la commune de St Laurent pour venir soutenir le projet de séjour. L'accord du conseil municipal est demandé pour autoriser la refacturation de ces frais d'inscription aux communes ou structures associatives participantes.

A l'avenir, lorsque la commune sera porteur de projets, il est proposé au conseil municipal de donner délégation au maire pour autoriser la refacturation aux communes ou structures associatives participantes.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- AUTORISE la commune à refacturer aux communes participantes (via sa structure jeunesse ou municipale) les frais d'inscriptions de 5€ versés par les jeunes pour le tournoi de foot du 29 août 2023.
- DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire pour autoriser à l'avenir une refacturation aux communes ou structures associatives participantes lorsque la commune sera porteur du projet.
- CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

.....

III MARCHES PUBLICS

1. Rénovation ateliers municipaux – Avenant 1 lot 11 Electricité VMC marché DC GONNORD

SUJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

.....

IV URBANISME/VOIRIE

1. Convention de mise à disposition de terrains aménagés à usage de jardins familiaux – Jardin de Bodet

34-2023	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS AMENAGES A USAGE DE JARDINS FAMILIAUX – JARDIN DE BODET
---------	--

La commune a réalisé des aménagements en vue de créer un groupe de jardins familiaux sur le site de Bodet. Le conseil municipal en février 2014 a autorisé la mise à disposition de ces terrains à l'association « Les Jardins de Bodet ». La convention correspondante à passer entre la commune et l'association définissant les conditions de mise à disposition n'a toutefois jamais été signée.

Une rencontre a eu lieu avec les représentants de l'association pour mettre à jour la convention et régulariser la situation. Cette nouvelle convention de mise à disposition est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal ;

Vu le projet de convention de mise à disposition des jardins de Bodet annexé à la présente délibération ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ APPROUVE la convention de mise à disposition des jardins à l'association des Jardins de Bodet ci-jointe.
- ➔ AUTORISE Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout autre document s'y rapportant.

V AFFAIRES CULTURELLES

1. Tarif du Pass culturel et tarif jeunes – 18 ans

35-2023	AFFAIRES CULTURELLES - TARIF DU PASS CULTUREL ET TARIFS JEUNES – 18 ANS
---------	---

Il est rappelé que le Pass a été mis en place afin de faire bénéficier d'une réduction de 50 % sur les spectacles de la Balade culturelle programmée chaque année par la municipalité. Son prix actuel est de 10 €.

La commission Culture a décidé d'augmenter le prix du Pass de 2 € et donc de le passer à 12 €. Le Pass permettra d'avoir le billet d'entrée toujours à demi-tarif sur tous les spectacles de la programmation de la Balade Culturelle sauf celui de janvier (en collaboration avec Mortagne). Pour ce spectacle de janvier, la remise pour les détenteurs du Pass sera de 5€.

Pour les -18 ans, ils bénéficieront du demi-tarif sans Pass et les -14 ans conserveront la gratuité.

Les nouvelles dispositions sont à mettre en place à partir de la saison 2023/2024.

Le Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 58-2014 du 10 juillet 2014 fixant le prix du Pass Culturel à 10 € ;

Vu l'avis de la commission culture du 2 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ FIXE le nouveau tarif du Pass Culturel à 12 €, le demi-tarif sans Pass pour les – 18 ans et la gratuité pour les – 14 ans. Tarifs à compter de la saison 2023/2024.
- ➔ CHARGE Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

VI INTERCOMMUNALITE

1. Mise en place d'animations intercommunales enfance jeunesse et tarification – Convention avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

36-2023	MISE EN PLACE D'ANIMATIONS INTERCOMMUNALES ENFANCE ET JEUNESSE ET TARIFICATION – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE
---------	--

Depuis janvier 2023, le Pays de Mortagne a recruté un coordinateur enfance jeunesse parentalité. Dans le cadre de ses missions, il propose des animations intercommunales enfance jeunesse en lien avec les structures municipales.

Le Conseil communautaire du 4 avril a validé la mise en place de tarifications dans le cadre de ces animations intercommunales enfance jeunesse

De cette délibération, il en découle la nécessité de signer une convention entre chaque mairie (dans le cas d'une gestion municipale) et la Communauté de Communes ayant pour but de définir les modalités de partenariat entre le Pays de Mortagne et les structures enfance jeunesse et leurs engagements réciproques dans le cadre de cette convention.

Modalités :

Les animations intercommunales Enfance et Jeunesse sont proposées aux structures Enfance et Jeunesse de chaque commune, avec ou sans transport et avec une activité payante ou non. Elles sont financées par :

- La Communauté de Communes;
- Des éventuelles subventions en fonction des projets ;
- La participation des structures Enfance Jeunesse : la tarification est définie en lien avec le budget prévisionnel de l'action et en collaboration avec les structures Enfance Jeunesse aux différentes phases de l'élaboration du projet.

Tarification :

En contrepartie de la mise en place des animations, les structures enfance jeunesse verseront une participation forfaitaire par jeune, telle que définie ci-dessous, après appel de factures de la Communauté de Communes.

Pour chaque projet, le tarif sera vu en amont en fonction :

- Du coût du transport, s'il y en a ;
- Du montant des prestations (prix intervenant ou activité, location matériel, ...);
- Du nombre de participants.

La grille tarifaire suivante s'appliquera uniquement si les projets proposés respectent les conditions cumulatives précitées :

Forfait	Tarif par jeune (facturation à la structure)
A	1 €
B	2 €
C	4 €
D	6 €
E	8 €

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les animations intercommunales enfance-jeunesse ne font pas concurrence aux activités enfance jeunesse communales ;

Considérant que ce sont des animations novatrices, fédératrices, qui ne pourraient se réaliser à l'échelle d'une commune ;

Considérant que ces animations ont un coût et que ce coût ne peut être supporté par la seule Communauté de Communes ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ **ADOpte** le projet de convention entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et la commune de Saint Laurent sur Sèvre.
- ➔ **ACCEPTE** la tarification telle que définit ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'animations intercommunales Enfance Jeunesse 2023 à passer avec la Communauté de Communes du Pays de Mortagne jointe à la présente délibération.
- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

.....

VII RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs

37-2023	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 01/05/2023
---------	---

Il est proposé de procéder aux modifications suivantes sur le tableau des effectifs communaux à compter du 1^{er} mai 2023 :

Filière Administrative :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Le Conseil Municipal ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L313-1 ;
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants ;

- ➔ APPROUVE les modifications du tableau des effectifs énoncées ci-dessus à compter du 1^{er} mai 2023.
- ➔ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023

.....

VIII QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

- ✓ Lundi 3 juillet (au lieu du mardi 4 en raison invitation concert Poupet) : Conseil Municipal
- ✓ Samedi 17 juin : Accueil nouveaux Saint Laurentais et inscriptions en commun associations
- ✓ Vendredi 23 juin : Distribution du bulletin municipal
- ✓ Vendredi 23 juin : Fête de la musique
- ✓ Vendredi 15 septembre : Soirée élus + extra
- ✓ Samedi 16 septembre : Journée du patrimoine – Portes ouvertes bâtiments communaux

A Saint Laurent sur Sèvre, le 13 juin 2023

Le Maire,
Eric COUDERC



Le Secrétaire de Séance
Nadia CADORET

